



COMPTE RENDU SOMMAIRE

Séance du Conseil communautaire du lundi 5 novembre 2018

L'an deux mille dix-huit, le cinq novembre à dix-neuf heures, le Conseil communautaire de la Communauté de communes Entr'Allier Besbre et Loire s'est réuni, salle polyvalente – VARENNES-SUR-TECHE, en session ordinaire, sur la convocation de Monsieur Roger LITAUDON, Président, en date du 30 octobre 2018.

Présents : Mesdames et Messieurs les conseillers communautaires : Jean Michel ALLAIN, Marie France AUGIER, Daniel BAHEUX, Henri BÉCAUT, Gilles BERRAT, Michelle BERTHIER, Luce BILLET, Michel BRUNNER, Jean Paul CHERASSE, Jean Luc COLLIN, Pierre COURTADON, Régis CURY, David DARRAS, Alain DECERLE, Claudette DELORME, Guy FRAISE, Odile FRANCHISSEUR, Patrick GOBERT, Léopold GODART, Valérie GOUBY, Roseline GOURDON, , Guy LABBE, Christian LABILLE, Michel LAURENT, Jean Pierre LECORNET, Roger LITAUDON, Alain LOGNON, Fabrice MARIDET, Christine MARTIN TISON, Louis MERET, Yves NOEL, Bernadette PERICHON, André PLESSAT, Yves PLOUHINEC, Annie France POUGET, Henri PUJOS, André RATINIER, Colette ROBOTA, Lionel ROUAULT, Olivier ROUSSEAU, Blandine SOCHET Dominique TALON, Elisabeth THEVENOUX, Pascal THEVENOUX, Claire TOGNON, Alain VERNISSE, Pascal VERNISSE

Absents excusés représentés par : Xavier CADORET par Alain REVIRON (St Gérard le Puy), Martine CRUMIERE (Langy) par Christine MARTIN TISON (Montaigu-le-Blin), Monique FRIAUD par Bernadette PERICHON, Henry JOLY par Roger LITAUDON (Varenes-sur-Allier), Marie Jo MARGELIDON-FOUQUET (Montoldre) par Marie France AUGIER (Loddes)

Absents excusés suppléés par : Albert CHARRONDIERE par Jacqueline LAUSTRIAT,

Absents : Pascal BAUDELLOT, Patrick BENIGAUD, Dominique DIAT, Alain FAVARETTO, Dominique GEOFFROY, Valérie LASSALLE, Jean LAURENT, Isabelle PETIOT, Bernard POIGNANT, Jean François TOCANT,

Secrétaire de séance : Yves NOEL

N° 92– DEVELOPPEMENT TERRITORIAL – Projet construction et exploitation centrale photovoltaïque- Groupe VALECO- Site ancien incinérateur Pierrefitte-sur-Loire

Entendu l'exposé et après en avoir délibéré, le conseil communautaire à l'unanimité décide :

- De se prononcer favorablement à l'étude et au développement du projet photovoltaïque tel qu'il est présenté par la Société VALECO INGENIERIE - Groupe VALECO – 188 rue Maurice Béjart – 34184 MONTPELLIER Cédex 4 et mené exclusivement par ladite Société sur le site de l'ancien incinérateur, sur la commune de PIERREFITTE SUR LOIRE,
- D'autoriser la Société VALECO INGENIERIE - Groupe VALECO à mener les études nécessaires à la construction du projet sur ce site,
- D'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer tous documents nécessaires à la réalisation des études, au développement et au montage juridique du projet, par conséquent la promesse de bail aux conditions ci-dessus exposées, notamment la redevance locative fixée à 2150 €/ha.

N° 93– DEVELOPEMENT TERRITORIAL – Commerce local – ouverture exceptionnelle établissements commerces de détail - dérogations repos dominical

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire à l'unanimité décide de donner un avis favorable à :

- l'ouverture de l'établissement ATAC – commune de Dompierre-sur-Besbre, à raison de 12 dimanches au cours de l'année 2019 dont les lundis 23 et 30 décembre 2019
- l'ouverture des établissements de commerce de Varenes-sur-Allier, à raison de 12 dimanches au cours de l'année 2019

N° 94– HABITAT– Dispositif « Habiter Mieux »

Entendu l'exposé et après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité décide :

- De verser l'aide communautaire aux bénéficiaires du dispositif « Habiter Mieux » telle qu'elle figure au tableau ci-dessous concernant la réalisation des travaux d'amélioration énergétique ou autres prévus par le dispositif.

PO = Propriétaire Occupant - PB = Propriétaire Bailleur

NOM	VILLE	PO/PB	MONTANT
BUISSON Jean Claude	PIERREFITTE SUR LOIRE	PO	200,00 €
CAVAU Denise	VAUMAS	PO	200,00 €
COMBARET Lucienne	SALIGNY SUR ROUDON	PO	200,00 €
EMERY Emmanuelle	LANGY	PO	200,00 €
FRIÈRE Julien	SAINT GÉRAND DE VAUX	PO	200,00 €
GOYET Pierre	SAINT DIDIER EN DONJON	PO	200,00 €
MARTIN Julien	VARENNES SUR ALLIER	PO	200,00 €
NAVETAT René	BEAULON	PO	200,00 €
PICOT Armand	BEAULON	PO	200,00 €
VANSTRACEELE Francis	CRÉCHY	PO	200,00 €
VERY Gérard	DOMPIERRE SUR BESBRE	PO	200,00 €
TOTAL DES AIDES			2 200,00 €

N° 95 – ADMINISTRATION GENERALE – Subventions écoles de musique communales et associatives- Modalités d’attribution

Il est rappelé qu’une subvention d’un montant de 10 000 € pour les écoles de musique a été inscrite au budget 2018. Pour envisager une répartition équitable en faveur des enfants inscrits dans les écoles de musique du territoire, il est proposé de retenir les critères suivants :

Entendu cet exposé et après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l’unanimité décide :

- **D’approuver les critères d’attribution des subventions aux écoles de musiques mentionnées ci-dessous:**
 - les écoles publiques et associatives,
 - le nombre d’enfants inscrits certifié par la collectivité et l’association,
 - le versement à chaque entité sur la base de la proportionnalité calculée en fonction des éléments certifiés,
- **d’autoriser le Président ou son représentant à engager les procédures nécessaires et signer tout document se rapportant à l’affaire**

N° 96 – ADMINISTRATION GENERALE – Création d’emplois- modification tableau des effectifs

Considérant la nécessité de créer les emplois correspondants aux besoins du service équipements aquatiques et du service Ressources Humaines, il y a lieu de créer les emplois correspondant à leur grade.

Entendu cet exposé et après en avoir délibéré, le conseil communautaire, l’unanimité décide :

- **de créer les emplois suivants :**
 - Un ETAPS (Educateur Territorial des Activités Sportives) – cat B - TC
 - Un Attaché territorial – cat A - TC
- **d’attribuer le régime indemnitaire correspondant avec les outils existants (IFTS – IEMP) dans l’attente de mettre en place le RIFSEEP**
- **de modifier le tableau des effectifs**
- **d’autoriser le Président ou son représentant à engager les procédures nécessaires et signer tout document se rapportant à l’affaire**

N° 97 - FINANCES – Budget 2018 – Règlement attribution Fonds de concours

L’application du dispositif d’attribution des fonds de concours par la Communauté de communes Entr’Allier Besbre et Loire ainsi que les conditions de versement seront définies par le présent règlement, élaboré par le comité de concertation

Communauté de communes « Entr'Allier Besbre et Loire »

03150 – VARENNES SUR ALLIER

Entendu cet exposé et après en avoir délibéré, le conseil communautaire, l'unanimité décide :

- d'approuver les dispositions du règlement d'attribution des fonds de concours aux communes membres de la Communauté de communes Entr'Allier Besbre et Loire
- d'autoriser le Président à signer le présent règlement
- de demander au Président ou son représentant de notifier aux 44 communes membres la présente délibération ainsi que le règlement correspondant tel qu'il est approuvé

N° 98 - FINANCES – Budget 2018 – Etude des demandes des communes pour attribution Fonds de concours

Après avis du comité de concertation réuni le 15 octobre 2018 et le 5 novembre 2018, le conseil communautaire approuve l'éligibilité des demandes présentées

Entendu cet exposé et après en avoir délibéré, le conseil communautaire, l'unanimité décide :

- d'approuver l'éligibilité des demandes des communes (Avrilly, Beaulon, Chavroches, Diou, Jaligny-sur-Besbre, Langy, Le Bouchaud, Liernolles, Loddes, Luneau, Monétay/Loire, Montaigu le Blin, Montaignet en forez, Montcombroux les Mines, Pierrefitte/Loire, Saint Didier en Donjon, Saint Léger sur Vouzance, Sanssat, Treteau, Varennes sur Tèche, Vaumas) pour l'attribution de fonds de concours.
- d'autoriser le Président à verser les fonds de concours aux communes bénéficiaires tel que présentés par le tableau récapitulatif.

N° 99 - FINANCES – Budget 2018 – Emprunts souscrits auprès du Crédit Agricole Centre France par la SPL 277 – montant total : 2 000 000 € - garantie par la Communauté de communes Entr'Allier Besbre et Loire

Montant du Prêt	500 000 €	1 500 000 €
Organisme bancaire	Crédit Agricole Centre France	Crédit Agricole Centre France
Durée du Prêt	15 ans	15 ans
Différé amortissement	15 mois	15 mois
taux	Fixe : 1.75%	Variable : 0.89% + Euribor 3 mois
Remboursement - périodicité	trimestrielle	trimestrielle
Garantie Communauté de communes	25% : 125 000 €	25% : 375 000 €

Entendu cet exposé et après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité décide :

- d'accorder la garantie de la Communauté de communes Entr'Allier Besbre et Loire pour les prêts souscrits par la SPL 277 d'un capital de 500 000 € et 1 500 000 € dont les caractéristiques figurent au bas du tableau ci-dessus
- d'engager la Communauté de communes Entr'Allier Besbre et Loire à effectuer le paiement en lieu et place de l'emprunteur, au cas où ce dernier, pour quel que motif ce soit, ne s'acquitterait pas de sommes devenues exigibles ou des intérêts moratoires qu'il aurait encourus, sur simple notification du Crédit Agricole Centre France par lettre missive en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement,
- d'engager la Communauté de communes Entr'Allier Besbre et Loire pendant la durée de ces prêts à libérer en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir leurs charges,
- de désigner monsieur Christian LABILLE, Vice-Président délégué, à l'effet d'intervenir aux contrats de prêt qui seront signés entre la SPL 277, l'emprunteur et Crédit Agricole Centre France, l'emprunteur.

N° 99 A - FINANCES – Budget 2018 – Emprunts souscrits auprès de la Caisse d'Epargne Auvergne Limousin par la SPL 277 – montant total : 2 000 000 € - garantie par la Communauté de communes Entr'Allier Besbre et Loire

Montant du Prêt	500 000 €	1 500 000 €
Organisme bancaire	Caisse d'Epargne Auvergne Limousin	Caisse d'Epargne Auvergne Limousin
Durée du Prêt	15 ans	15 ans
Différé amortissement	12 mois	12 mois
taux	Fixe : 1.85%	Variable : Livret A+ 0.50%
Remboursement - périodicité	trimestrielle	trimestrielle
Garantie Communauté de communes	25% : 125 000 €	25% : 375 000 €

Entendu cet exposé et après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité décide :

- d'accorder la garantie de la Communauté de communes Entr'Allier Besbre et Loire pour les prêts souscrits par la SPL 277 d'un capital de 500 000 € et 1 500 000 € dont les caractéristiques figurent au bas du tableau ci-dessus
- d'engager la Communauté de communes Entr'Allier Besbre et Loire à effectuer le paiement en lieu et place de l'emprunteur, au cas où ce dernier, pour quel que motif ce soit, ne s'acquitterait pas de sommes devenues exigibles ou des intérêts moratoires qu'il aurait encourus, sur simple notification de la Caisse d'Epargne Auvergne Limousin par lettre missive en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement,
- d'engager la Communauté de communes Entr'Allier Besbre et Loire pendant la durée de ces prêts à libérer en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir leurs charges,
- de désigner monsieur Christian LABILLE, Vice-Président délégué, à l'effet d'intervenir aux contrats de prêt qui seront signés entre la SPL 277, l'emprunteur et la Caisse d'Epargne Auvergne Limousin, l'emprunteur.

N° 100 - FINANCES – Budget 2018 – Décision modificative N° 4

① Budget principal

Section FONCTIONNEMENT – Dépenses

Il est proposé d'inscrire les subventions ci-dessous à verser à l'association KAPEVELO et au budget annexe Hébergements touristiques et d'en prélever le montant sur la réserve du compte 6574 ainsi que du chapitre des Dépenses Imprévues pour équilibrer l'opération budgétaire.

Cpt	Libellé	Fonction	Chap	Montant
Dépenses réelles				
657364	Subvention budget annexe Hébergements touristiques	95	65	5 000
6574	Subvention Assoc Kapevelo	020	65	300
6574	Prélèvement sur réserve article subventions	020	65	- 300
022	Dépenses imprévues	020	022	- 5 000
Dépenses de fonctionnement				

Section INVESTISSEMENT – Dépenses

Des crédits supplémentaires sont proposés pour compléter l'estimation initiale des travaux et équipement des structures prévues aux opérations du RAM de Dompierre (6000 €) et de la micro-crèche de Beaulon (120 000 €), également les acquisitions des parcelles des zones de la Feuillouse (25 000 €) et de Varennes Forterre (190 000 €).

Par ailleurs, il y a lieu d'ouvrir des crédits pour régler la dépense relative aux travaux de piezomètres sur le site de l'ancien incinérateur sur la commune de Diou et celle concernant la réhabilitation et mise en conformité de l'installation électrique d'un logement communautaire situé à l'étage de l'office de tourisme de Dompierre sur besbre.

Pour équilibrer partiellement les opérations budgétaires, des crédits seront prélevés sur l'opération relative à la construction des logements sociaux (N° 134064).

Cpt	Libellé	Fonction	Chap	Op	Montant
Dépenses réelles					
2184	Crédits sup équipement micro crèche - Beaulon	64	23	100012	10 000
2313	Crédits sup travaux construction micro crèche - Beaulon	64	21	100012	86 000
2313	Travaux création piezomètres ancien incinérateur - Diou	833	23	100021	10 000
2313	Travaux réhabil et conformité.logt étage OT - Dompierre s/B	71	23	100020	6 000
2313	Réduction crédits Logts soc pour acquis parcelles zone Varennes F.	61	23	134064	- 120 000
2313	Réduction crédits Logts soc pour travaux RAM Dompierre s/B	522	23	134064	- 83 000
2313	Crédits sup aménagement RAM Dompierre s/B	522	23	100011	91 000
27638	Crédits sup avance - budget annexe zone Varennes Forterre	90	27	NA	120 000
Dépenses d'investissement					120 000

Section INVESTISSEMENT – Recettes

Des subventions versées par l'Etat, le Département et la CAF permettent d'envisager l'équilibre total des opérations budgétaires.

Cpt	Libellé	Fonction	Chap	Op	Montant
1311	Subvention Etat - Construction et équipt micro crèche Beaulon	64	13	10012	25 000
1313	Subvention Dept - Construction et équipt micro crèche Beaulon	64	13	10012	25 000
1318	Subvention Caf - Construction et équipt micro crèche Beaulon	64	13	10012	50 000
1313	Subvention Dept - Aménagement RAM Dompierre s/B	522	13	10011	20 000
Recettes d'investissement					120 000

Communauté de communes « Entr'Allier Besbre et Loire »

03150 – VARENNES SUR ALLIER

② Budget annexe Hébergements touristiques

Section INVESTISSEMENT – Dépenses

Un virement de crédits s'avère nécessaire de l'opération du par des mobil homes situé à Pierrefitte sur Loire à l'opération du gîte du Moutier situé à Thionne pour régler une dépense d'équipement.

Cpt	Libellé	Fonction	Chap	Op	Montant
Dépenses réelles					
2184	Acquisition mobilier - Gîte Le Moutier	95	21	201802	500
2313	Hébergements touristiques (mobil homes)	95	23	16	- 500
Dépenses d'investissement					-

Section FONCTIONNEMENT – Dépenses

Des crédits supplémentaires doivent être inscrits pour régler des frais de consommation, eau, électricité... et autres.

Cpt	Libellé	Fonc	Chap	Montant
Dépenses réelles				
6061	Fournitures (eau, énergie,,,,)	95	011	3 500
61528	Autres	95	011	1 500
Dépenses de fonctionnement				5 000

Le versement d'une subvention du budget principal permet d'assurer l'équilibre de l'opération budgétaire.

Cpt	Libellé	Fonc	Chap	Montant
Recettes réelles				
7475	Subvention budget principal	95	74	5 000
Recettes de fonctionnement				5 000

③ Budget annexe Office de Tourisme

Section FONCTIONNEMENT – Dépenses

Considérant l'émission d'un titre de recettes sur l'exercice 2017 d'un montant de 4337 € correspondant à l'encaissement de recettes du marché de Noël de l'année 2016 alors que la recette avait fait l'objet d'un encaissement sur l'exercice 2016, il y a lieu d'ouvrir des crédits sur l'art. 673 pour annuler le titre de l'exercice 2017, par virement de crédits du chapitre 011.

Cpt	Libellé	Fonction	Chap	Montant
Dépenses réelles				
6262	Frais de télécommunications	020	011	- 2 160
6288	autres services extérieurs	020	011	- 2 161
673	Titres annulés sur exercices antérieurs	01	67	4 321
Dépenses de fonctionnement				

④ Budget annexe Immobilier commercial – St Gérard le Puy

Section FONCTIONNEMENT – Dépenses

Des crédits supplémentaires sont nécessaires pour régler des dépenses d'entretien de bâtiment. Par la réduction du virement à la section d'investissement (dépenses Fonctionnement) et (recettes d'investissement) et du chapitre 66 concernant les intérêts d'emprunt, l'équilibre des opérations budgétaires est assuré.

Cpt	Libellé	Fonction	Chap	Montant
Dépenses réelles				
615228	Entretien et réparation bâtiments	020	011	600
66111	Intérêts	020	66	- 100
Dépenses ordre				
023	Virement à la section d'Investissement	NA	023	- 500
Dépenses de fonctionnement				-

Section INVESTISSEMENT – Dépenses

Cpt	Libellé	Fonction	Chap	Op	Montant
Dépenses réelles					
165	Dépôts et cautionnements	020	16	OFI	- 500
Dépenses d'investissement					- 500

Section INVESTISSEMENT – Recettes

Compte	Libellé	Fonction	Chap	Op	Montant
Recettes ordre					
021	Virement de la section de Fonctionnement	NA	021	OFI	- 500
Recettes d'investissement					- 500

Budgets annexes Zones de la Feuillouse et de Varennes Forterre

Conformément à l'engagement de la Communauté de communes Varennes Forterre en fin d'exercice 2016 portant sur le rachat phasé du foncier des 2 zones d'activité « la Feuillouse » et « Varennes Forterre », et suite à la création des 2 budgets annexes par délibération communautaire du 20 novembre 2017, il y a lieu d'abonder les crédits inscrits aux budgets annexes de la Feuillouse et de Varennes Forterre. pour financer l'acquisition des parcelles et le paiement des honoraires du notaire.

L'objectif d'une opération de zone porte sur la vente des parcelles, par conséquent les terrains aménagés sont retracés dans une comptabilité particulière : la comptabilité des stocks de terrains. La valeur de ces terrains est décrite dans des comptes de stocks (cpt de la classe 3).

Le montant des crédits complémentaires à prévoir est :

- 8 000 € pour la zone de la Feuillouse – la recette est identifiée par le produit des cessions de terrain
- 120 000 € pour la zone de Varennes Forterre – la recette est identifiée par l'avance du budget principal

🔍 Budget annexe Zone de la Feuillouse**Section FONCTIONNEMENT – Dépenses**

Cpt	Libellé	Fonction	Chap	Montant
Dépenses réelles				
6015	Crédits sup achat parcelles de terrain		011	8 000
Dépenses ordre entre sections				
71355	Variation de stocks de terrains aménagés		042	8 000
Dépenses de fonctionnement				16 000

Section FONCTIONNEMENT – Recettes

Cpt	Libellé	Fonction	Chap	Montant
Recettes réelles				
7015	Vente de terrains aménagés		70	8 000
Recettes ordre entre sections				
71355	Variation de stocks de terrains aménagés		042	8 000
Recettes de fonctionnement				16 000

Section INVESTISSEMENT – Dépenses

Compte	Libellé	Fonction	Chap	Montant
Dépenses ordre entre sections				
35555	Stocks terrains aménagés		040	8 000
Dépenses d'investissement				8 000

Section INVESTISSEMENT – Recettes

Compte	Libellé	Fonction	Chap	Montant
Recettes ordre entre sections				
3555	Stocks terrains aménagés		040	8 000
Recettes d'investissement				8 000

Communauté de communes « Entr'Allier Besbre et Loire »
03150 – VARENNES SUR ALLIER

⑥ Budget annexe Zone de Varennes Forterre

Section FONCTIONNEMENT – Dépenses

Compte	Libellé	Fonction	Chap	Montant
Dépenses réelles				
6015	Crédits sup achat parcelles de terrain	020	011	120 000
Dépenses ordre entre sections				
71355	Stocks terrain aménagés		042	
Dépenses de fonctionnement				120 000

Section FONCTIONNEMENT – Recettes

Compte	Libellé	Fonction	Chap	Montant
Recettes réelles				
7015	Vente de terrains aménagés			
Recettes ordre entre sections				
71355	Stocks terrains aménagés		042	120 000
Recettes de fonctionnement				120 000

Section INVESTISSEMENT – Dépenses

Compte	Libellé	Fonction	Chap	Montant
Dépenses ordre entre sections				
35555	Stocks terrains aménagés	020	040	120 000
Dépenses d'investissement				120 000

Section INVESTISSEMENT – Recettes

Compte	Libellé	Fonction	Chap	Montant
Recettes réelles				
168751	Avance du budget principal	020	16	120 000
Recettes ordre entre sections				
Recettes d'investissement				120 000

N° 101 – ADMINISTRATION GENERALE – Autorisations spéciales d'absence- Complément délibération 2018/05.

Il est rappelé qu'il est autorisé une autorisation spéciale d'absence pour des examens médicaux. Il est demandé de préciser sur le règlement intérieur que cette autorisation n'est accordée que pour les examens réservés à l'agent et sur justificatif.

Entendu cet exposé et après en avoir délibéré, le conseil communautaire, l'unanimité décide :

- d'approuver la précision concernant l'autorisation d'absence pour examens professionnels c'est-à-dire pour les examens réservés à l'agent et sur justificatif
- d'apporter cette précision au règlement intérieur
- d'autoriser le Président ou son représentant à mettre en application la présente décision.

N° 102 – ADMINISTRATION GENERALE – Approbation règlement utilisation véhicules communautaires

La Communauté de communes dispose d'un parc automobile mis à la disposition des agents pour dans le cadre de leurs déplacements professionnels.

Entendu cet exposé et après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité décide :

- d'approuver le projet de règlement d'utilisation des véhicules ci-annexé
- d'autoriser le Président ou son représentant à mettre en application la présente décision.

N° 103– SOLIDARITE –Insertion – Poursuite dispositif

Monsieur le Président propose de reconduire pour l'année 2018 l'activité du chantier d'insertion dans de nouvelles conditions d'accès et d'immersion dans les secteurs d'activité communautaire diversifiés à titre expérimental et de solliciter un maximum de subventions auprès de l'Europe (FSE), de l'Etat, de la Région et du Département

Entendu cet exposé et après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité décide :

- **d'approuver la poursuite de l'activité du chantier d'insertion dans de nouvelles conditions d'accès et d'immersion dans les secteurs d'activité communautaire diversifiés, pour l'année 2018 à titre expérimental,**
- **de solliciter des subventions au taux maximum auprès des partenaires institutionnels, Etat, Région, et Département de l'Allier pour soutenir le financement du dispositif, ainsi que tout autre partenaire potentiel,**
- **d'approuver l'autofinancement communautaire (présenté prochainement) pour couvrir le besoin de financement,**
- **d'autoriser le Président ou son représentant à effectuer les démarches correspondantes et signer tout document nécessaire à la mise en œuvre et au fonctionnement du dispositif d'insertion.**

N° 104 – ADMINISTRATION GENERALE – Patrimoine – Acquisition partielle immeuble (MSAP) sis Espace Boudeville Dompierre sur Besbre. Complément délibération communautaire du 14 novembre 2016

Entendu cet exposé et après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité décide :

- **de confirmer l'acquisition partielle de l'immeuble communal cadastré parcelle AH N° 261 et 264 et des volumes 2 et 4 de l'ensemble immobilier cadastré section AH n° 262 et 263 pour un montant de soixante dix huit mille quatre cents euros (78 400 €),**
- **d'autoriser le Président ou son représentant à régler les dépenses relatives à l'acquisition et frais annexes d'actes, notamment ceux se rapportant aux plans topographiques et/ou de division dans la limite de la moitié,**
- **d'autoriser le Président ou son représentant à signer l'acte notarié à intervenir et tout document nécessaire se rapportant à l'affaire.**
- **d'autoriser le Président ou son représentant à procéder à la création d'une 'Association Syndicale Libre entre les propriétaires (la Commune de Dompierre sur Besbre et la Communauté de communes Entr'Allier Besbre et Loire) des volumes de l'immeuble sus-désigné, ainsi qu'à sa mise en place en cas de nécessité et à signer tout document se rapportant à l'affaire**

Fait à Varennes-sur-Allier, le 14 novembre 2018

P.E.C
Le Président,

